

## Organiser une défense collective

**De mémoire de luttes sociales, jamais un mouvement depuis 1968 n'avait subi de telles représailles, une telle répression.**

Face à cette répression, la solidarité a été et reste notre principale force. Par du soutien matériel, par des relais d'infos, en prenant soin des interpellés, des blessés, nous avons mis en place du concret, plus qu'aucun mouvement ne l'a fait depuis bien longtemps également.

Pour nous, tout cela est bien, mais est insuffisant.

En effet, nous constatons de nombreux problèmes :

D'abord, on a trop souvent constaté que des GJ ou des groupes de GJ se sont désolidarisés de personnes, sous des prétextes extrêmement problématique.

On accuse des GJ d'avoir été violent ou injurieux, quand l'État use quotidiennement de la violence sur nous, et nous pisse dessus en nous disant qu'il pleut. Ces accusations internes au mouvement nous coûtent très cher, trop cher si nous voulons réellement gagner.

Ensuite, on constate que si beaucoup de personnes font un réel travail de suivi sur les interpellations et sur la répression et si cela est une excellente nouvelle, malheureusement trop d'informations et d'intermédiaires nous noient plus qu'ils ne nous aident.

Après une arrestation, on passe souvent plus de temps à infirmer des rumeurs ou à démobiliser des personnes qu'à aider les accusés.

A ce même titre, les conseils aux inculpés sont souvent contradictoires. Il faut dire que bien souvent, les informations qui sont passées manquent de transparence.

Oui, nous choisissons les avocats, non, nous n'avons pas des centaines de "robes noires" au service du mouvement, mais bien souvent des requins qui ont mis leurs noms sur une liste d'avocats sans jamais consulter le mouvement Gilets Jaunes pour savoir quoi faire et comment défendre les accusés.

**Or la justice n'est pas neutre, elle n'est pas au service des accusés, mais bien au service de l'ordre et du retour au calme, bref, elle est au service de Macron, des capitalistes, des banquiers.**

Bref, ce qui nous tue, c'est notre désorganisation. On est toujours des GJ, et pas "le mouvement GJ", et ce manque de discipline collective nous amène bien souvent à refuser les formes les plus minimales d'organisation.

Loin de prôner une discipline militaire qui n'est pas dans l'intérêt d'un mouvement comme le nôtre qui se veut général, massif, nous pensons simplement qu'il faut se positionner sur des orientations générales, comme celle de la répression.

### – Situation de la répression

**En 4 mois de mobilisation et 20 journées nationales de manifestations, ce sont plus de 2000 gilets jaunes qui ont été condamnés.** Les condamnations à des peines de prison (ferme, avec sursis ou cumulant les deux) pleuvent, on en dénombre en avril 2019, 412.

Selon la ministre de la Justice, sur les 2000 condamnations annoncées le 24 mars, « 40 % sont des peines d'emprisonnement ferme et 60 % sont d'autres types de sanction, par exemple des travaux d'intérêt général, des sursis, etc. ». 390 mandats de dépôt ont été prononcés : les personnes ont été incarcérées avant ou après leur jugement. 100 prévenus ont été relaxés par les tribunaux et 1700 affaires ont été classées sans suite.

**Le nombre de condamnés augmente rapidement** : 1800 personnes sont en attente d'être jugées. D'autre part, pas moins de 400 requêtes ont été adressées à des juges pour enfants, après l'interpellation de mineurs lors de manifestations ou d'actions.

**Devant ces chiffres officiels et les lourdes peines prononcées pour arrêter notre mouvement nous pensons qu'il est nécessaire de s'organiser.**

**Pour commencer notre proposition, il s'agit de commencer par un postulat, qui répond à la question "à quoi sert la répression" ?**

La répression est un outil qui vise à construire des séparations dans l'organisation collective des travailleurs. Que ce soit au travail, sur les actions ou dans la rue, nous sommes toujours face à cette menace, dont la force est médiée par l'État.

Cela veut dire qu'en dernière instance, la force armée, c'est l'État profond.

**C'est cet État qui s'est dressé depuis novembre contre le mouvement, et qui systématiquement juge individuellement les personnes.**

C'est normal. Seul, nous sommes à sa merci.

A quelques occasions, la force collective a damé le pion de la police.

Ce fut le cas à Brignoles, à la Ciotat, quand des Gilets Jaunes sont allés au commissariat imposer la libération de leurs camarades. Ce fut le cas à Marseille lorsque des défenses collectives ont organisé des "désinterpellations" en manifestation. Mais depuis des mois, c'est devenu insuffisant. Le soulèvement n'a pas eu lieu, nous sommes comme des galets sur la plage quand la marée se retire.

**Et il faut toujours se défendre** : défendre les nôtres, et les autres : les noyés du jour, les victimes du taf, de la CAF...

Parce que se conserver c'est se donner le moyen de croître, nous avons la nécessité en nous défendant, de défendre tous les travailleurs.

**\*Nous sommes dans un moment historique, car pour la première fois depuis des lustres, nous parvenons à conserver des formes d'organisation.\***

Si nous sommes la crue, la répression est une série incessante de vagues. Elle ne terminera son forfait qu'une fois toute opposition lavée, polie. Il s'agira de casser ce qui peut l'être, et de faire rentrer le reste dans des institutions et des urnes: de nous déposséder de notre pouvoir de décision et d'action.

En cela, nous pensons qu'il s'agit, dans le conflit qui nous voit nous opposer à l'État, de définir une ligne de démarcation.

Cette ligne, c'est celle des acquis. Sans se fixer de tels objectifs, nous renonçons à alimenter notre mouvement. Ces acquis, ce sont des actions, des pratiques et c'est ce que nous devons défendre.

**Ce que nous proposons :**

- Une défense de la rue au tribunal : organisons nous dans nos manifestation pour nous protéger et défendre notre mouvement
- Une défense de tous les interpellés, quel que soit le chef d'accusation
- Le refus de la dissociation

**Coordonner les solidarités**

Ce postulat a un but: sans celui-ci, nous nous condamnons à gérer la répression de manière strictement défensive et communautaire. On ira au procès de l'un par pitié, on soutiendra la famille par bon coeur. En soi, tout cela est souhaitable, humain, bref, c'est tout à fait nécessaire en ces temps de renfermement, de chacun dans son coin, dans sa communauté.

Cependant, ces formes de solidarité restent celles de la défaite.

**Pour gagner, il faut unir**

Un petit groupe ne soulèvera pas les montagnes de l'oppression. Le mouvement des Gilets Jaunes peut, lui, prendre une part décisive là dedans.

Unir, cela veut dire que la solidarité que nous portons prend pour centre le renforcement du

mouvement.

Ce faisant, nous prenons à charge le suivi des interpellations dans la région. C'est à dire que nous organiserons systématiquement des rassemblements de soutien aux interpellés, nous porterons le caractère politique de ces interpellations jusque dans l'enceinte des tribunaux.

**Nous demandons aux Gilets Jaunes de systématiquement répondre aux questions lors des gardes à vue par :**

- Je n'ai rien à déclarer.
- De ne rien signer.
- De refuser les "signalétiques" (empreintes, ADN...).
- De refuser de répondre aux enquêtes sociales élaborées pour répondre devant la justice.

Nous assumerons la charge financière des arrestations, par l'organisation événements, activités. Nous affirmons également le caractère politique du recours à l'amende tel que cela s'est produit pour les camarades à Narbonne, et comme ce sera probablement le cas pour d'autres actions menées, notamment contre Vinci.

**En s'attaquant à l'un d'entre nous, c'est au mouvement que l'on s'en prend.** Tout ce que nous avons entrepris jusqu'à présent était illégal, des blocages, aux occupations, détériorations de péages, graffiti, manifestations, tout nous est interdit.

Nos pieds sont trop grands pour les pantoufles qu'ils prétendent nous assigner. Eh bien ce droit, on a bien eu raison de le prendre, et nous veillerons à pouvoir le prendre encore.

Nous défendrons les acquis de la lutte: le droit de bloquer, le droit de louper le travail quand on a mieux à faire, le droit de manifester où on veut, le droit à s'organiser où on veut et quand on veut.

**La coordination régionale des Gilets Jaunes de Provence déclare, concernant la situation de la répression des Gilets Jaunes:**

- Apporter tout son soutien aux Gilets Jaunes incarcérés, sous contrôle judiciaire ou sous toute autre forme de pression imposée par la répression.
- Se mobiliser pour la libération et l'amnistie de tous les GJ, c'est à dire pour le retrait du casier judiciaire des GJ poursuivis, et de tout ce qui pourrait leur poser problème dans leur travail (casier B, etc).

Nous envoyons un salut fraternel aux Gilets Jaunes emprisonnés ici ou ailleurs. Nous demandons à tous les prisonniers de se solidariser des Gilets Jaunes emprisonnés, et leur affirmons que toute amélioration des conditions d'emprisonnement des GJ signifiera une amélioration des conditions de vie de tous les prisonniers.

Nous demandons à tous les agents de l'État : fonctionnaires, policiers, gardiens de prison etc soucieux d'apporter un soutien matériel au mouvement à apporter toutes informations et soutien possible dans et hors des lieux de réclusion.

Nous demandons à tous les avocats qui souhaitent apporter leur soutien à ce mouvement de le faire en se pliant aux mêmes exigences que tout le mouvement. Être avocat, cela ne veut pas dire en soi être du côté du mouvement. Les avocats solidaires du mouvement doivent s'organiser contre la justice qui sert les intérêts de nos bourreaux.

**Quant à la défense des accusés, elle se veut politique et s'oppose donc frontalement à tous les cadres légaux assignés à un jugement:** vision pénale des faits, secret professionnel, défense de connivence, désolidarisation de l'accusé contre d'autres accusés. Une défense se construit ensemble, et nous ne dirigerons des GJ vers des avocats que si ceux-ci s'engagent à faire part des informations nécessaires aux proches et à s'engager à assurer une véritable défense du mouvement.